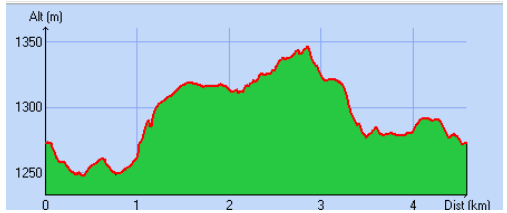
Le sentier du Guéry

ITI0556

Durée : **1h30**
Distance **4.5 Km**
Difficulté : **Facile**
Dénivelé : **145 m**
Altitude : **1250/1346 m**
Identifiant : **ITI0556**



Localisation de la commune de départ

Commune de départ : **Orcival - lac du guéry**
Coordonnées du panneau de départ : **45.62085, 2.82012**

Rejoindre le parking du lac du Guéry situé sur la D983. Le panneau de départ est positionné devant le chalet Terra Alta.
Les coordonnées GPS : 45.62085, 2.82012.
Photo du point de départ : https://maps.app.goo.gl/JRvnSUbUG4gyt6zE7

Descriptif

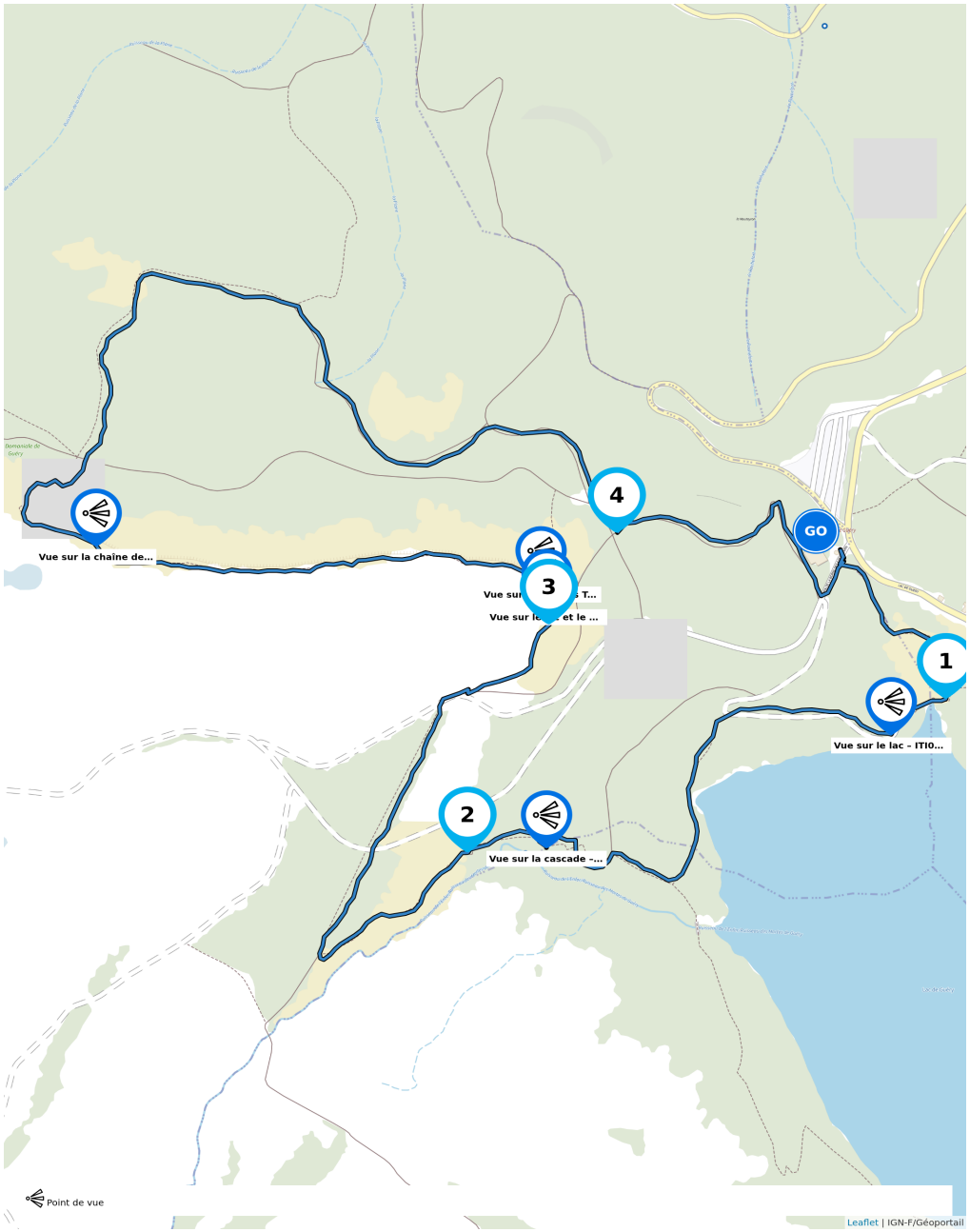
Départ : Du panneau de départ, descendre le sentier parallèle à la route jusqu'une fourche au niveau du lac.

1 – Tourner à droite. Au bout du ponton, (vue sur le lac) monter à droite et poursuivre jusqu'à une fourche. Prendre à gauche et monter jusqu'à un carrefour en T. Aller à droite. Au carrefour en T suivant, bifurquer à gauche pour monter en zig-zag (suivre les cordes) dans la forêt (vue sur la cascade) jusqu'à une barrière métallique.

2 – La passer et poursuivre tout droit jusqu'à un escabeau. Le franchir et partir à droite sur un chemin. Le suivre jusqu'à une piste. La traverser, aller en face et continuer jusqu'à un carrefour en T. Aller à droite jusqu'à une fourche. Aller à gauche puis bifurquer une sente à gauche et continuer jusqu'à une fourche.

3 – Prendre la sente de gauche (à droite départ d'un raccourci). Poursuivre la sente (vue sur le lac et le Sancy, les roches Tuillière et Sanadoire, la chaîne des Puys). Continuer et descendre à droite. Avancer dans un bois jusqu'à un croisement et aller en face. Continuer sur un sentier jusqu'à un croisement en T, tourner à droite jusqu'à un grand chemin. Le prendre à gauche sur 50m jusqu'à un carrefour (à droite, arrivée du raccourci).

4 – Prendre à gauche et rejoindre le départ.



Points d'intérêt

Vue sur la cascade –
Vue sur le lac –
Vue sur la chaîne des Puys –
Vue sur le lac et le Sancy –
Vue sur les roches Tuiliere et Sanadoire –

Point de vigilance

Dans le massif du Sancy, les chiens doivent être tenus en laisse pour la tranquillité des randonneurs, des troupeaux et de la faune sauvage. Ils sont interdits dans les zones naturelles. Pour plus d'information, **renseignez-vous à l'Office du Tourisme**.